

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
SPRECHERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTA  
BUREAU VAN DE WOORD  
SPOKESMAN'S

NO ENGLISH

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, janvier 1972.

Prêt CECA-à l'aciérie Roechling-Burbach :  
bilan des investissements CECA pour l'année 1971.

La Commission des Communautés Européennes, pour le compte de la Communauté Européenne du Charbon et de l'acier (CECA), vient de signer un contrat de prêt de 22,2 millions de FF avec la Société Stahlwerke Roechling-Burbach GMBH, à Voelklingen (Sarre). Ce prêt est assorti des conditions d'intérêt réduites qui, depuis une décision publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 18 juin 1970, sont réservées à certains prêts industriels d'intérêt communautaire particulier.

Il s'agit ici du financement d'investissements d'intérêt plurinational : la Société Roechling-Burbach a en effet été constituée en vue d'exploiter deux usines voisines, dont la première (Voelklingen) appartenait précédemment à la Société sarroise Roechling'sche Eisen-und Stahlwerke GMBH, et la seconde (Burbach) à la Société luxembourgeoise des Aciéries Réunies de Burbach-eich-dudelage (ARBED). La réunion des deux usines a déjà permis de mettre en oeuvre d'importantes mesures de rationalisation et de lancer certains investissements d'ampleur qui aurait dépassé le cadre d'une seule des deux usines : tel est le cas du train à fil à 4 brins en construction à l'usine de Burbach, au financement duquel la CECA d'affecter un premier prêt.

La Commission tient à rappeler à cette occasion, que la CECA intervient, en application des articles 54/et 56 du Traité de Paris, pour financer les investissements conformes aux objectifs industriels de la Communauté, ou susceptibles de faciliter la mise en oeuvre de sa politique de reconversion. Le taux normal de tels prêts est actuellement de 8,25% l'an. Depuis 1965, le taux normal peut être réduit pendant les 5 premières années dans le cas de programmes industriels susceptibles d'assurer un réemploi productif à la main-d'oeuvre rendue disponible par les entreprises charbonnières ou sidérurgiques. La facilité ainsi accordée prend une importance particulière depuis que certains bassins sidérurgiques sont appelés à accélérer leur restructuration, comme avaient dû le faire avant eux la plupart des bassins charbonniers. Depuis le 18 juin 1970, le bénéfice du taux réduit peut également être accordé à certains investissements prioritaires au regard des objectifs généraux communautaires, et c'est à ce titre que vient d'être financé le train à fil de Burbach. Enfin un taux plus favorable encore est traditionnellement accordé par la CECA pour le financement de logements destinés aux travailleurs de charbon et de l'acier.

Du 1er janvier au 31 décembre 1971 la CECA, sur fonds d'emprunts et sur fonds propres, a versé des prêts s'élevant à 112 millions d'unités de compte (u.c.) et en a décidé d'autres à hauteur de 46 millions u.c., ce dernier montant correspond pour l'essentiel à des prêts qui seront versés prochainement sur le produit d'emprunts contractés au cours des

..//...

dernières semaines. La répartition des prêts versés et décidés s'établit comme suit, le montant des prêts versés en 1971 pour la reconversion dépassant celui de chacune des années antérieures.:

( en millions unités de compte)

	Prêts versés en 1971	autres prêts décidés en 71	Total
- prêts à la sidérurgie et aux charbonnages	67	27	94
- prêts de reconversion	44	10	54
- prêts pour maisons ouvrières	1	9	10
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>46</b>	<b>158</b>

Pour mémoire :	1966	1967	1968	1969	1970
- Prêts à la sidérurgie et aux charbonnages	68	45	60	40	14
- Prêts de reconversion	17	27	33	24	16
- Prêts pour maisons ouvrières	5	6	4	4	2
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>78</b>	<b>97</b>	<b>68</b>	<b>32</b>

Les perspectives d'emprunts qui paraissent ouvertes à la Communauté en 1972 sur les marchés nationaux et sur le marché international des capitaux permettent de penser que les chiffres élevés de 1971 seront à nouveau dépassés, et qu'une fraction encore accrue de divers besoins de financement présentés à la Commission pourra à l'avenir recevoir satisfaction.